

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020**

Le Conseil d'Administration de l'Institut Agro, réuni le jeudi 15 octobre 2020, à 10h00 sous la présidence de M. Dominique CHARGÉ, a pris, après discussion, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION N° 2020-10-15/3

Objet : Avis sur les candidatures au poste de directrice générale de l'Institut Agro

RAPPORT D'OPPORTUNITÉ :

La création de l'Institut Agro est intervenue, par décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019, au 1^{er} janvier 2020. L'installation des administrateurs et l'élection du président du conseil d'administration a eu lieu le 2 octobre 2020. Conformément à l'avis de vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement publié au journal officiel du 25 juin 2020, il est proposé au conseil d'administration de rendre un avis sur les candidatures à la fonction de directeur général en application des dispositions du décret n° 2010-362 du 8 avril 2010 fixant les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics.

L'article 2 du décret n° 2010-362 prévoit :

I. Peuvent être nommés dans les emplois de directeur général et de directeur des établissements d'enseignement supérieur agricole publics, peuvent faire acte de candidature les agents relevant des catégories de personnels suivantes :

- les professeurs et les maîtres de conférences de l'enseignement supérieur agricole ;
- les professeurs des universités et les maîtres de conférences ;
- les directeurs et les chargés de recherche ;
- les ingénieurs de recherche ;
- les ingénieurs généraux et les ingénieurs en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- les inspecteurs généraux et les inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire ;
- les inspecteurs généraux de l'agriculture ;
- les administrateurs civils hors classe ;
- les fonctionnaires ayant occupé un emploi de directeur général, de directeur, de directeur-adjoint, de chef de service, de sous-directeur ou d'expert de haut niveau ou de directeur de projet dans une administration centrale pendant au moins cinq ans.

Les intéressés doivent, en outre, appartenir à un corps de catégorie A, être titulaires d'un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'indice brut 1015 et détenir un indice au moins égal à l'indice brut 950.

II. - Les directeurs généraux sont nommés par décret, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, après avis du conseil d'administration.

PROPOSITION :

Vu l'avis de vacance de l'emploi de directeur général de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement publié au journal officiel du 25 juin 2020,

Vu le courrier de la directrice générale de l'enseignement et de la recherche, Mme Isabelle CHMITELIN du 2 octobre 2020 établissant la liste des candidatures recevables ;

Entendu les différents candidats en séance du 15 octobre 2020,

Il est proposé au Conseil d'Administration de rendre son avis par un vote à bulletin secret pour chacune des candidates. Chaque membre du conseil, présent ou représenté, dispose d'une voix. Cet avis pour chacune des candidatures pourra revêtir 3 expressions différentes, lors de chacun des scrutins :

1. avis favorable à la candidature
2. avis défavorable à la candidature
3. ne prend pas part au vote = abstention

Les votes blancs correspondant à une enveloppe vide et les votes nuls correspondant à un raturage du bulletin ne sont comptabilisés dans les suffrages exprimés.

RÉSULTATS :

Candidature de Valérie BADUEL

Avis favorables : 16
Avis défavorables : 14
Abstentions : 2
Bulletins blancs ou nuls : aucun

Candidature de Anne-Lucie WACK

Avis favorables : 18
Avis défavorables : 13
Abstentions : 1
Bulletins blancs ou nuls : aucun

Début de séance : 10 h 00

Quorum :

- Présents 26
- Pouvoirs 6
- Absents 0

Fin de séance : 12 H 35

Le Secrétaire Général



Guy GARDAREIN

Le Président du Conseil d'Administration



Dominique CHARGÉ